

Avis au public

Conformément à l'article 16, alinéa 5 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le public est informé par affichage à la maison communale pendant 40 jours que par arrêté de Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire du 28 mai 2025, la société SCHAEFER AG a été autorisée à exploiter :

- **un élévateur à fourches de la marque LINDE, du type H35D, avec le numéro de construction H2X393C05690. (3A/2025/1652/188)**
- **un élévateur à fourches de la marque LINDE, du type H30D, avec le numéro de construction H2X393U02869. (3A/2025/1651/188)**
- **un élévateur à fourches de la marque LINDE, du type H30D, avec le numéro de construction H2X393T06190. (3A/2025/1650/188)**
- **un élévateur à fourches de la marque LINDE, du type H30D-03, avec le numéro de construction H2X351L02752. (3A/2025/1654/188)**

Pendant toute la durée de l'exploitation, une copie de l'autorisation délivrée en vertu de la présente loi est conservée à la commune et peut y être consultée librement.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre la décision est ouvert devant le Tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours. Ce délai commence à courir à l'égard du demandeur de l'autorisation à dater de la notification de la décision et vis-à-vis des autres intéressés à dater du jour de l'affichage de la décision.

Weiswampach, le 3 juin 2025

Le Bourgmestre

The signature of the Mayor is written in black ink. To its right is a circular official stamp of the Administration Communale de Weiswampach, featuring the coat of arms of the commune.

La Secrétaire

The signature of the Secretary is written in blue ink.